

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de SAINT-AUBERT

Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le 16 / 04 / 2018.

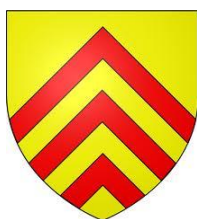
PLU arrêté le 13 / 06 / 2024.

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire,
Pascal Gérard.

Edité le 13/06/2024

4.4. Annexes Sanitaires



I. SOMMAIRE

I. Sommaire	2
II. Gestion de l'eau	3
A. L'alimentation en eau potable	3
B. L'assainissement	4
C. Zonage d'assainissement.....	6
C. Les eaux pluviales.....	7
III. Gestion des déchets	8

II. GESTION DE L'EAU

A. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

L'alimentation en eau potable sur la Commune est assurée par NOREADE, régie du SIDEN-SIAN.

Le service public de distribution d'eau potable est assuré à partir de l'unité de distribution (UDI) principale de Saint-Aubert. Cette unité de distribution d'eau potable comptabilisait 651 branchements alimentés par l'UDI au 31/12/2020, sur la commune de Saint-Aubert.

Caractéristiques du captage communal

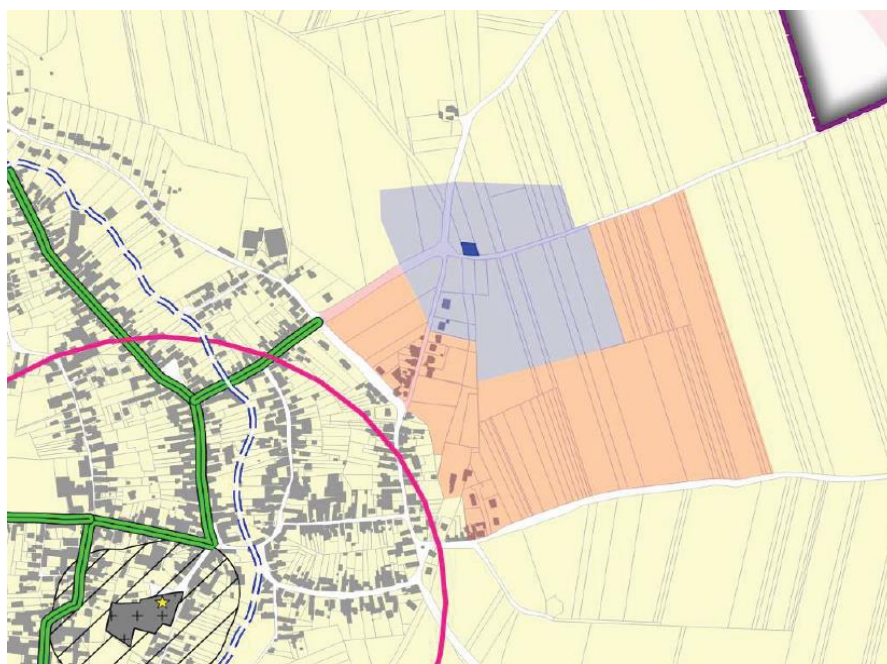
L'unité de distribution dispose d'un point de prélèvement en eau potable localisé sur la Commune. Ce captage est sous contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

UDI	Volume produit 2020/ m ³	Volume mis en distribution 2020 / m ³	Localisation du prélèvement	DUP des ouvrages de production
Saint Aubert	64 284	64 132	Forage et réservoir – 2 Saint Aubert P1	29/06/2012

La quantité disponible de la ressource en eau potable pour l'alimentation des futurs habitants peut donc être qualifiée de suffisante (sans modification des DUP existantes).

Le réservoir implanté sur la Commune dispose d'un volume de 300 m³ en 2 compartiments.

D'après les derniers contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine réalisés par l'ARS, la qualité de l'eau est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (voir fiche ci-après sur la qualité de l'eau / bilan ARS de janvier 2020).



PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-AUBERT – ANNEXES SANITAIRES

B. L'ASSAINISSEMENT.

Les compétences en assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales ont été transférées à **NOREADE**, Régie du SIDEN-SIAN.

Descriptif du réseau d'assainissement (voir Plan du réseau assainissement joint en annexe)

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'assainissement est estimé à :

- 4.35 km en réseau unitaire,
- 4.44 km en réseau séparatif eaux usées,
- Et 2.73 km en réseau séparatif eaux pluviales,
- 1.04 km en refoulement,

Soit un total de 12.56 km de canalisations d'assainissement.

Toutes les habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement (600 logements), à l'exception de 7 logements localisés en zone d'assainissement non collectif.

Le bourg de Saint Aubert disposant de plusieurs zones de points bas, le réseau public d'assainissement fonctionne avec des stations de refoulement, régulièrement réparties :

- SR résidence Florival ;
- SR rue de la Gare ;
- SR rue de Villers en Cauchies ;
- SR rue du 8 Mai ;
- SR rue Narcisse Petit ;

Descriptif de la station d'épuration :

- Nom de la station d'épuration : Saint Aubert
- Communes de l'agglomération d'assainissement : Saint Aubert, Saint-Hilaire, Saint-Vaast en Cambrésis, Saint Aubert,
- Date de mise en service : 01/01/1990,
- Capacité de traitement : 10 000(Équivalent/Habitant),
- Débit de référence : 2 427m³/j,
- Débit arrivant à la station : 249 842 m³/j,
- Production de boue : 137.43 tMS/an,
- Milieu récepteur : Erclin

Données descriptives du système d'assainissement	
Station de Saint Aubert	
Lieu d'implantation	<i>Saint Aubert</i>
Maître d'ouvrage	<i>NOREADE -Régie du SIDEN SIAN</i>
Capacité nominale	<i>10 000EH</i>
Somme des charges entrants	<i>6 948 eh</i>
Tranche	<i>[10 000-100 000]</i>
Nature	<i>Urbain</i>
Service instructeur	<i>SPE 59</i>
Agence de l'eau	<i>ARTOIS -PICARDIE</i>
Code sander de l'ouvrage	<i>010696500000</i>
Date de mise en service	<i>1990-01-01</i>
Manuel d'autosurveillance validé	<i>NON</i>
Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015	- <i>Traitement secondaire</i> - <i>Dénitrification</i> - <i>Déphosphatation</i>
Filières de traitement principales	<i>File Eau : Boue active faible charge</i> <i>File Boue : Filtration à plateaux</i>

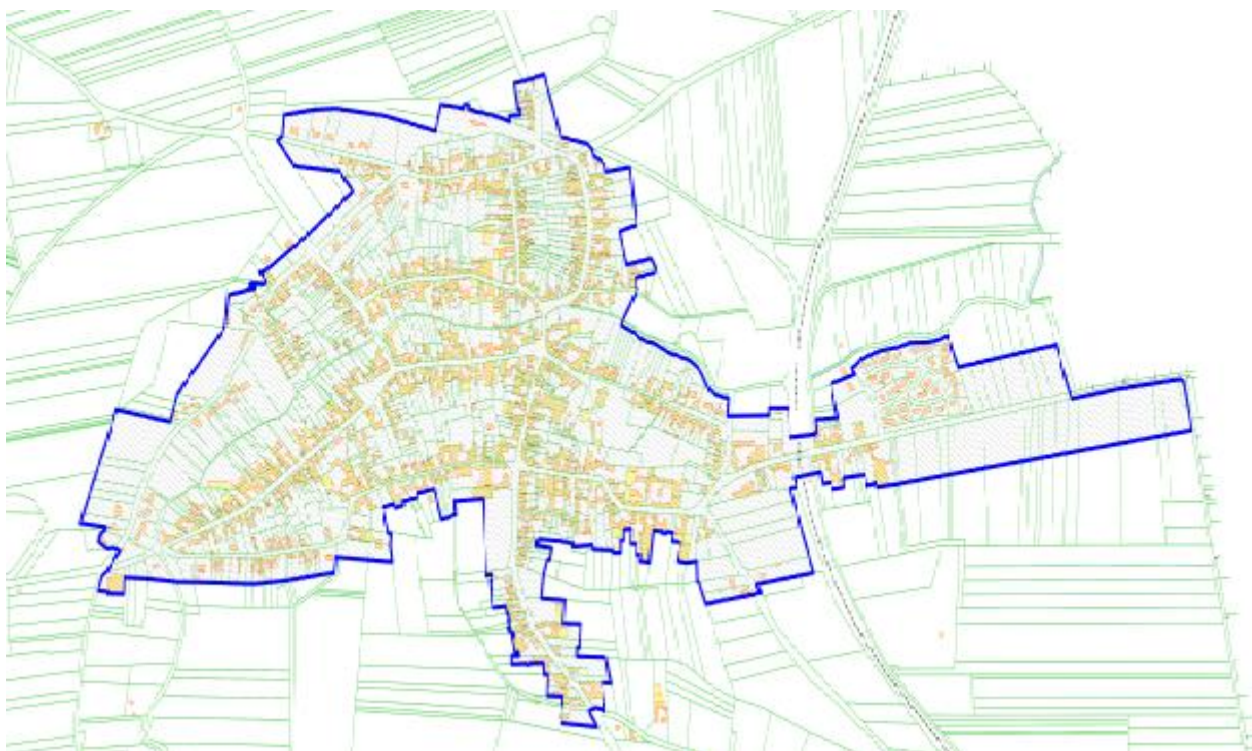
Prise en compte de la capacité de la station d'épuration

Nous remarquons d'après ces données que la capacité nominale de la station d'épuration ne sera pas remise en cause par le projet. Elle dispose d'une capacité de traitement supplémentaire ; en effet, le volume des charges entrantes s'élevait à 6 948 EH en 2020, pour une capacité nominale totale de traitement de 10 000 EH.

C. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la Commune a été approuvé le 12/07/2006 (voir plan ci-dessous et document joint en annexe).

Sur la commune, 600 logements sont desservis en assainissement collectif, et 7 logements disposent d'un assainissement de type non collectif (assainissement autonome). La quasi-totalité des habitations existantes sont donc raccordées au réseau public d'assainissement.



D. LES EAUX PLUVIALES

L'assainissement est majoritairement de type unitaire sur la commune

L'incitation à la non imperméabilisation des sols

La non imperméabilisation des sols est un enjeu pouvant trouver nombre de traductions en aménagement urbain. Il s'agit de réduire les surfaces de voirie aux stricts besoins et de conserver au maximum la végétation sur les espaces non roulés. Il s'agit également d'employer pour le revêtement, des matériaux poreux. La gamme est aujourd'hui étendue : enrobé drainant, pavé ou dalle non jointe, structure alvéolaire végétalisée renforçant les sols, etc. Ces dispositions doivent bien sûr n'être appliquées qu'en l'absence de risque de pollution du sous-sol et des nappes. Le règlement du PLU privilégie ce type d'infiltration.

III. GESTION DES DECHETS

La compétence en matière d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés est assurée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

La collecte des ordures ménagères est gérée par SIAVED.

La collecte est organisée de la façon suivante par tri sélectif :

- la collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine (le jeudi matin)
- la collecte des emballages et cartons a lieu une fois toutes les 2 semaines (le jeudi matin),
- la collecte des emballages verre a lieu une fois par mois,
- La collecte des encombrants est effectuée sur rendez-vous.

Les points relais (pour le recyclage des vêtements) les plus proches de Saint Aubert se localisent à Villers en Cauchies, Avesnes les Aubert, Saint Vaast en Cambrésis et Saint Hilaire lez Cambrai.

La commune comporte une déchetterie.